



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet  
Direction des sécurités

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° CAB-BRS-2023-084 EN DATE DU 23/03/2023 RELATIF À LA CIRCULATION D'UN PETIT TRAIN ROUTIER TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE HONFLEUR DU 01/04/2023 AU 31/12/2023

Le préfet,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles R.317-21, R.411-6 et R.411-8 ;
- VU** le décret du président de la République du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN préfet du Calvados ;
- VU** le décret du président de la République du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philémon PERROT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 1972 modifié relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;
- VU** l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules, autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Philémon PERROT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;
- VU** la demande présentée par Monsieur Fabien BLANCHETIERE, en date du 7 février 2023, agissant au nom de la société Keolis Calvados, visant à demander l'autorisation de mise en circulation du petit train routier touristique sur le territoire de la commune de Honfleur et les itinéraires annexés ;
- VU** la licence n° 2021/28/0000097 du 18 janvier 2021 pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui du demandeur ;
- VU** le procès-verbal de visite initiale délivré par le constructeur Michel Prat Trains Touristiques annexé ;
- VU** le règlement de sécurité d'exploitation de l'entreprise relatif à l'itinéraire demandé ;
- VU** l'avis du Maire de la commune de Honfleur en date du 11 mars 2021 ;
- VU** l'avis favorable du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie du 16 mars 2023 ;
- VU** l'avis réputé favorable du sous-préfet de Lisieux ;
- VU** l'avis réputé favorable du directeur départemental de la sécurité publique du Calvados ;
- VU** l'avis réputé favorable du président du conseil départemental du Calvados ;
- SUR** la proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La société Keolis Calvados sise 19 chemin de Courcelles – CS 80127 – 14128 MONDEVILLE Cedex est autorisée à mettre en circulation à des fins touristiques ou de loisirs un petit train routier touristique de catégorie III, du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023, sur le territoire de la commune de Honfleur, selon les itinéraires annexés.

En cas d'impossibilité matérielle pour quelle raison que ce soit d'utiliser les itinéraires annexés, l'activité du petit train routier touristique sera suspendue pendant la durée de l'événement.

Les déplacements sans voyageurs pour les besoins d'exploitation du service, à savoir :

Aller :

Départ du parking de stationnement route du bassin Carnot, cours Jean de Vienne, rue des Vases, gare routière, arrivée du petit train routier touristiques rue du Bassin de l'Est. (1000 mètres)

Retour :

Départ du petit train routier touristique rue du Bassin de l'Est, Bassin de l'Est, cours Jean de Vienne, arrivée au parking de stationnement route du bassin Carnot. (1000 mètres)

sont couverts par le présent arrêté, en application de l'article 4 de l'arrêté du 22 janvier 2015 susvisé.

ARTICLE 2 : Le petit train routier touristique est constitué :

**d'un véhicule tracteur**

Marque	:	PRAT	Type	:	L5D2AX
Numéro d'immatriculation	:	CF-108-FQ	Puissance	:	8
Genre	:	VASP	Carrosserie	:	NON SPEC

**de trois remorques**

Marque	:	PRAT	Type	:	WS02
Numéro d'immatriculation	:	CF-076-FQ CF-051-FQ CF-056-FQ			
Genre	:	RESP	Carrosserie	:	NON SPEC

ARTICLE 3 : Le demandeur devra s'assurer que les conducteurs du petit train routier touristique sont titulaires du permis D valide.

ARTICLE 4 : La longueur de cet ensemble de véhicules ne pourra en aucun cas dépasser 18 mètres.

ARTICLE 5 : Des feux seront placés à l'avant et à l'arrière du convoi. Ces feux devront être conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 1972 susvisé.

ARTICLE 6 : Tous les passagers doivent être transportés assis dans les véhicules remorqués.

ARTICLE 7 : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières ainsi que toute modification des véhicules entraînent la perte de validité du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Calvados, le maire de la commune de Honfleur, le président du conseil départemental du Calvados, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, le Directeur départemental de la sécurité publique du Calvados, le sous-préfet de Lisieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée ainsi qu'à la Société KEOLIS Calvados, et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Philémon PERROT

~~La direction régionale et interdépartementale de l'énergie et de l'environnement (DRIEE) (\*)~~  
~~La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) (\*)~~  
~~La direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (\*)~~  
Le constructeur (\*)

**PROCES-VERBAL DE VISITE TECHNIQUE INITIALE D'UN PETIT TRAIN ROUTIER**  
(Document à annexer à l'arrêté préfectoral d'autorisation)

1. Catégorie(s) du petit train routier : **3**

2. Composition de l'ensemble en fonction de la catégorie :

~~Catégorie I : 1 véhicule tracteur et ... remorque (s) (\*)~~

~~Catégorie II : 1 véhicule tracteur et ... remorque (s) (\*)~~

**Catégorie III : 1 véhicule tracteur et 3 remorque (s) (\*)**

~~Catégorie IV : 1 véhicule tracteur et ... remorque (s) (\*)~~

2.1. Véhicule tracteur, immatriculé : **CF - 108 - FQ** N° VIN : **VF9L5D2AXBX637003**

N° de réception par type nationale du véhicule tracteur : **L-0002.11.00**

Marque : **PRAT**

Type : **L5D2AX**

Genre : **VASP**

Carrosserie : **NON SPEC**

Accompagnateur : **1**

2.2. Remorque n° 1, immatriculée : **CF - 076 - FQ** N° VIN : **VF9WS02XXCX637001**

N° de réception par type nationale du véhicule remorqué : **L-0399-99-01**

Marque : **PRAT**

Type : **WS02**

Genre : **RESP**

Carrosserie : **NON SPEC**

2.3. Remorque n° 2, immatriculée : **CF - 051 - FQ** N° VIN : **VF9WS02XXCX637002**

N° de réception par type nationale du véhicule remorqué : **L-0399-99-01**

Marque : **PRAT**

Type : **WS02**

Genre : **RESP**

Carrosserie : **NON SPEC**

2.4. Remorque n° 3, immatriculée : **CF - 056 - FQ** N° VIN : **VF9WS02XXCX637003**

N° de réception par type nationale du véhicule remorqué : **L-0399-99-01**

Marque : **PRAT**

Type : **WS02**

Genre : **RESP**

Carrosserie : **NON SPEC**

3. Nombre de passagers transportables en fonction de la catégorie :

	I	II	III	IV
Passagers dans la première remorque :	-	-	<b>20</b>	-
Passagers dans la deuxième remorque :	-	-	<b>20</b>	-
Passagers dans la troisième remorque :	-	-	<b>20</b>	-

Date : 16/05/2012 Signature DRIEE - DREAL - DEAL - Constructeur (\*) :

**SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION des Petits Trains PRAT**

siège social au Capital de 100.000 Francs

Z.I. - 26380 PEYRINS

Tél : 75 02 06 18

RET 367 049 637

**MICHEL PRAT**

**TRAINS TOURISTIQUES**

Z.I. 26380 PEYRINS FRANCE

Tél. (0) 475 020 812

Fax (0) 475 026 511

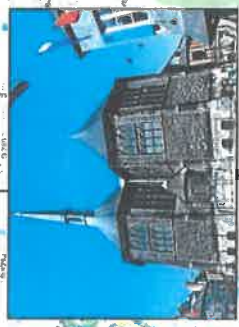
(\*) Barrer la mention inutile.



**OFFRE DE BASE : DESSERTE DU PETIT TRAIN DE HONFLEUR**

**SAISON 2023 , TOUS LES JOURS SAUF SAMEDI 10H30,11H30 ET 21H00**

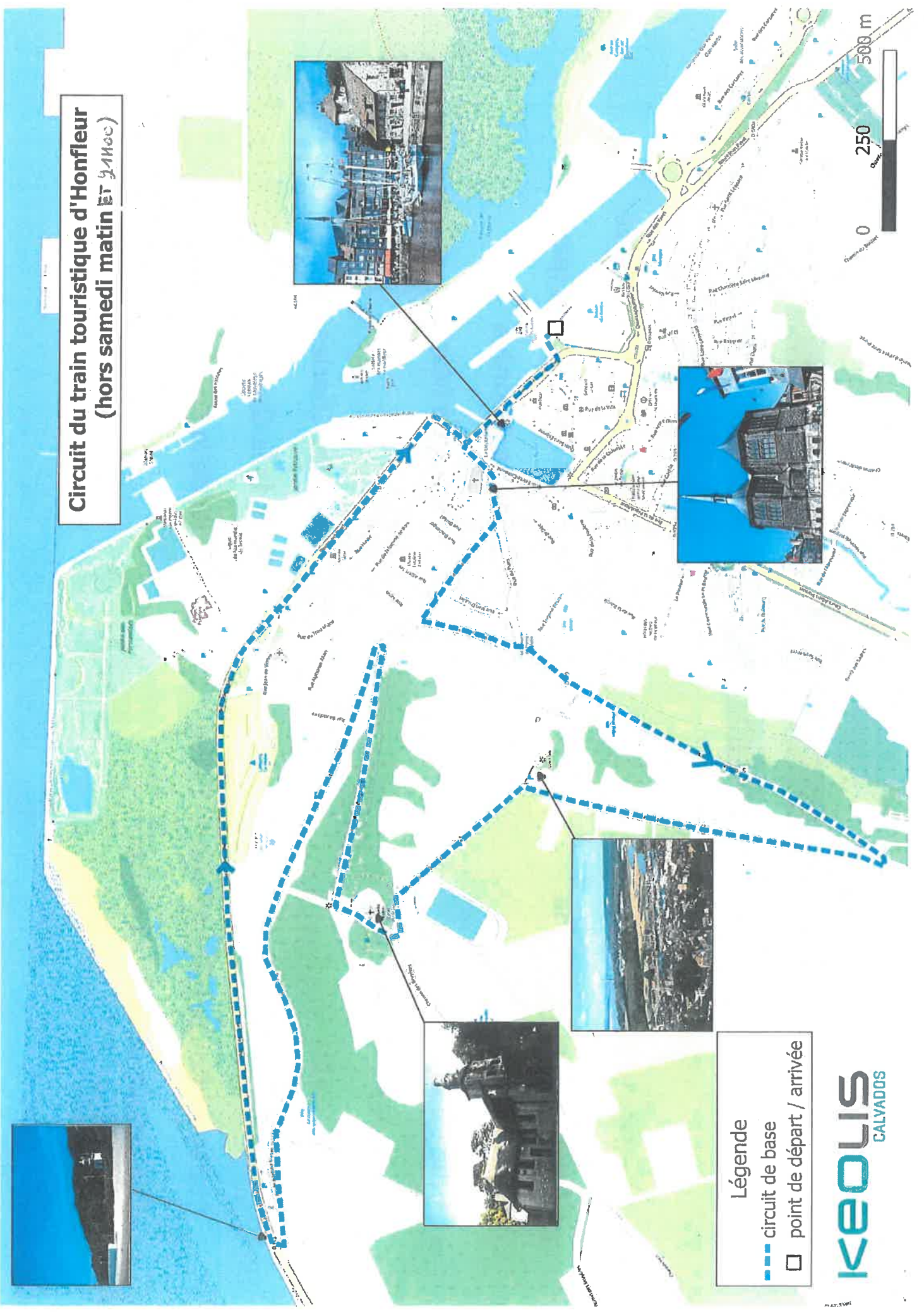
- \*Quai de la criée (départ)
- \*Quai de la quarantaine
- \*Rue des Logettes
- \*Rue du puits
- \* Rue des capucins
- \*Rue Buaille
- \*Place du Puits
- \*La Croix Rouge (Charrières du Puits)
- \*Carrefour de la Croix Rouge
- \*Chemin de la Côte de Grâce
- \*Chapelle Notre Grâce (pause)
- \*Charrière de Grâce
- \*Rue Adolphe Marais
- \*Plage
- \*Boulevard Charles V
- \*Quai de la Quarantaine
- \*Quai de la criée (arrivée)

# Circuit du train touristique d'Honfleur (hors samedi matin ET 24/06)



- Légende**
-  circuit de base
  -  point de départ / arrivée

**KEOUIS**  
CALVADOS







**OFFRE VARIANTE : DESSERTE DU PETIT TRAIN DE HONFLEUR**

**SAMEDI SOIR 21H00**

- \*Quai de la criée (départ)
- \*Quai de la tour
- \*Quai Lepaulmier
- \*Vieux Bassin
- \*Rue du puits
- \* Rue des capucins
- \*Rue Bucaille
- \*Place du Puits
- \* La Croix Rouge (Charrières du Puits)
- \*Mont Joli (pause)
- \*Chapelle Notre Grâce (pause)
- \*Charrière de Grâce
- \*Rue Adolphe Marais
- \*Plage
- \*Boulevard Charles V
- \*Natuospace
- \*Quai de la Quarantaine
- \*Quai de la criée (arrivée)

**Circuit du train touristique d'Honfleur  
(samedi soir - départ 21h)**



- Légende**
-  variante libre
  -  point de départ / arrivée

**KEOLIS**  
CALVADOS

